

**Alberta.**—Le ministère de la Santé a été établi en vertu d'une loi provinciale de 1919. Il comprend les divisions suivantes: maladies contagieuses, génie sanitaire et assainissement, instruction en hygiène, laboratoires, services publics d'infirmierie, hôpitaux, hôpitaux municipaux, inspection des hôpitaux, hygiène sociale, statistiques vitales, hygiène mentale, dentisterie, enrayement de la tuberculose et les institutions suivantes: le Sanatorium central de l'Alberta; l'hôpital provincial des maladies mentales, Ponoka; l'école provinciale d'entraînement, Red Deer; l'hôpital auxiliaire provincial, Claresholm; et l'institut provincial des maladies mentales, Edmonton.

Il existe dans les principales villes et dans deux prisons provinciales des cliniques gratuites pour le traitement des maladies vénériennes. Au moyen de conférences, du cinéma, de bulletins et de causeries radiophoniques on poursuit une campagne d'instruction sur l'hygiène sociale.

**Colombie Britannique.**—Le bureau d'hygiène provincial, qui se trouve sous la juridiction du Secrétaire provincial et qui administre les lois sanitaires de la province, se compose des divisions suivantes: assainissement, cliniques pour maladies vénériennes, laboratoires, tuberculose, maladies contagieuses et soins aux malades et statistiques vitales. La division de l'assainissement s'est occupée tout récemment de divers travaux comportant la lutte contre les maladies contagieuses disséminées par les automobilistes qui font du tourisme et par les campeurs et squatters du littoral. La division des laboratoires s'occupe, en plus des analyses, de la distribution des vaccins et antitoxines. La division de la tuberculose a été considérablement élargie, la province étant organisée en districts sous la direction d'un officier sanitaire et d'infirmières spécialement formées pour le service public. La partie éducative du travail est très prononcée, et une grande importance est donnée aux visites à domicile en vue d'éclairer le peuple sur les dangers d'infection.

## Section 2.—Statistiques des institutions.\*

En vertu des pouvoirs accordés par le gouvernement fédéral en 1930, le Bureau Fédéral de la Statistique, en collaboration avec les autorités provinciales, a créé la branche du Recensement des Institutions et collige des statistiques pour les types suivants d'institutions: (1) *hôpitaux*—institutions s'occupant principalement de la prévention et de la guérison des maladies physiques telles que les hôpitaux pour les malades, les sanatoria et les institutions pour incurables; (2) *les institutions pour maladies mentales et nerveuses*—pour le traitement et le soin de toutes les maladies mentales, comme les asiles d'aliénés, les institutions pour les faibles d'esprit, les épileptiques, etc.; (3) *institutions de charité et de bienfaisance*—prenant soin des pauvres des deux sexes et de tous les âges, telles que les refuges pour vieillards, refuges de comtés, orphelinats, etc. et (4) *institutions pénales et correctionnelles*—qui ont pour but de réformer les criminels, de rééduquer et réformer les jeunes délinquants, garçons et filles. Les statistiques des institutions, telles que résumées dans le tableau 1, peuvent donc être considérées comme traitant des quatre types principaux de pathologie sociale, sous leurs aspects physique, mental, économique et moral. Elles fournissent un ensemble de données précieuses et presque complètes à ceux qui s'intéressent à l'étude des problèmes sociaux au Canada.

**Historique.**—Un bref historique des débuts et de la croissance de plusieurs classes d'institutions au Canada a paru aux pages 1040-1043 de l'Annuaire de 1936.

\* Cette section a été révisée par J. C. Brady, branche du Recensement des Institutions, Bureau Fédéral de la Statistique.